



ARRÊTÉ DU MAIRE

COMMUNE DE SAINT-PRIX

Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Canton de Domont

Service Technique
EM/AH
N° 2021 / 059

OBJET : ARRETE TEMPORAIRE PORTANT FERMETURE DES CIMETIERES DE LA COMMUNE DE SAINT-PRIX A 19H00 du 1^{er} AVRIL AU 16 AVRIL 2021

Le Maire de SAINT-PRIX,

VU Le décret n°2021-296 du 19 mars 2021 modifiant le décret no 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

CONSIDERANT La dégradation abrupte et rapide des indicateurs épidémiologiques particulièrement forte dans le Val d'Oise.

ARRÊTE

ARTICLE 1 -Les cimetières de la commune de Saint-Prix fermeront leurs portes à 19 heures du 1^{er} avril au 16 avril 2021 afin de respecter le couvre-feu imposé de 19h à 6h du matin, et ce en attente de tout autre décret modifiant ou abrogeant le couvre-feu.

ARTICLE 2 -L'application du présent arrêté s'étend aux trois cimetières de la ville : le Cimetière du prieuré noir et le Cimetière du prieuré blanc sis rue de la Croix Saint-Jacques, le Cimetière de la vallée sis rue de Montmorency, à Saint-Prix (95390).

ARTICLE 3 -Aucune personne, autre que les gardiens desdits cimetières, ne devra se trouver au sein de ces structures au-delà de 19h00.

ARTICLE 4 -Le Directeur Général des Services, Madame le Commissaire d'Ermont, le Responsable de la Police Municipale de Saint-Prix sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 -Un exemplaire du présent arrêté sera adressé à la Police Municipale de Saint-Prix et au Commissariat d'Ermont, transmis au contrôle de légalité, publié et affiché conformément à la législation en vigueur et transcrit sur le registre des arrêtés municipaux.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le26.03.2021.....

Saint-Prix, le 26 mars 2021



Le Maire,

Céline VILLECOURT